

*Marie Lemay Lachance*  
*Conseillère juridique*  
*Affaires réglementaires et réclamations*  
*Ligne directe : (514) 598-3382*  
*Télécopieur : (514) 598-3839*  
*Courriel : [mlemay-lachance@gazmetro.com](mailto:mlemay-lachance@gazmetro.com)*  
*Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 31 juillet 2015

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et du 1<sup>er</sup> octobre 2015**  
**Notre dossier : 312-00688**  
**Dossier Régie : R-3879-2014 – PHASES 3 et 4**

---

Chère consœur,

Faisant suite à votre lettre datée du 30 juillet 2015 (A-0109) (« Lettre »), laquelle abordait le traitement du sujet de la fonctionnalisation dans le cadre du dossier mentionné en titre, Gaz Métro souhaite confirmer sa compréhension des attentes de la Régie en prévision de l'audience fixée du 8 au 18 septembre 2015.

**Fonctionnalisation des achats de gaz naturel (fourniture)**

À la lecture, notamment, de la décision D-2015-125 rendue dans le cadre du dossier R-3916-2014, Gaz Métro comprend que la Régie est préoccupée par le résultat de la répartition des coûts d'achats à Dawn entre les services de fourniture, de compression, de transport et d'équilibrage découlant de l'application de la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel actuellement en vigueur. À cet effet, contrairement à ce qui est indiqué au paragraphe 61 de la décision D-2015-125, et tel qu'il appert des pièces Gaz Métro-16, Document 1, section 4 (B-0421) et Gaz Métro-16, Document 3, pages 4 et 12 (B-0574), Gaz Métro confirme qu'elle abordera le sujet de la

fonctionnalisation des achats de gaz naturel dans le cadre de la phase 3 du dossier mentionné en titre.

Par ailleurs, Gaz Métro comprend de la Lettre que la Régie souhaite non seulement examiner la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel devant s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, mais également examiner la méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel applicable jusqu'au 31 octobre 2016.

Considérant ce qui précède, Gaz Métro entend donc réviser sa requête et sa preuve afin d'y inclure une proposition de méthode de fonctionnalisation des achats de gaz naturel applicable jusqu'au 31 octobre 2016.

### **Fonctionnalisation des coûts de transport et d'équilibrage**

Tel que mentionné dans les pièces Gaz Métro-103, Document 3 (B-0443) et Gaz Métro-16, Document 3 (B-0574), Gaz Métro réitère qu'elle est d'avis que le sujet portant sur la fonctionnalisation des coûts entre le service de transport et le service d'équilibrage (autres que les coûts d'achats de gaz naturel), ainsi que d'autres suivis tels que les règles relatives aux OMA, devraient être traités dans le cadre de la phase 2 du dossier R-3867-2013 et elle comprend que la Régie accepte un tel traitement.

Sauf indications contraires de votre part, Gaz Métro procédera tel que mentionné précédemment.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance  
MLL/vd